



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sartrouville le 11 février 2021,

DÉMOCRATIE ÉCORNÉE, SÉANCE BOYCOTTÉE

Les six membres du groupe d'opposition siégeant au Conseil communautaire de la CASGBS, Alliance citoyenne écologiste et solidaire (ACES), ont décidé de boycotter la séance communautaire du 11 février 2021 en raison d'un changement d'horaire de dernière minute injustifié.

En effet, alors que le Conseil Communautaire était initialement programmé le 11 février à 20h30, le président de la CASGBS a adressé aux conseillers le 5 février une convocation mentionnant discrètement le nouvel horaire de 17h, a priori, sur l'argument de vouloir respecter le couvre-feu et de permettre au public éventuel d'y assister.

Nous considérons que cette décision est **inacceptable, injustifiée et illégitime**, pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord le fond : les conseils communautaires bénéficient d'une dérogation au couvre-feu, il n'y a donc aucune justification légale à ce changement d'horaire. Mais surtout, si la volonté de M. Fond était réellement de respecter le couvre-feu à 18h, pourquoi débiter un Conseil Communautaire à 17h ? Cela sous-entend que le temps alloué au débat serait largement inférieur à 1h ? Est-ce bien raisonnable et sérieux ? Est-ce à la hauteur d'une assemblée élue démocratiquement ?
- Ensuite la forme : pourquoi nous informer le 5 février, ne laissant ainsi aux conseillers communautaires que 5 jours ouvrés pour modifier leur emploi du temps et s'adapter, alors que le couvre-feu à 18h est instauré depuis le 16 janvier ? Ce délai de prévenance minimal, et cette incapacité d'anticipation est plus que désinvolte, elle est irrespectueuse.

Nous rappelons qu'il convient de donner la possibilité aux conseillers ayant une activité professionnelle (ce qui est le cas de tous les conseillers d'opposition) de pouvoir modifier leur emploi du temps afin de se libérer. Si les vice-présidents de la Communauté d'agglomération sont nombreux à avoir professionnalisé leurs mandats ou substantiellement réduit leurs autres activités, la majorité des conseillers doivent investir en temps pour exercer leur mandat en dehors du travail rémunéré de leurs emplois respectifs. Aussi la convocation sans concertation, ni information préalable, à 17h, pénalise tout particulièrement les conseillers d'opposition. Serait-ce délibéré ? En tout état de cause, ces méthodes sont éloignées des principes républicains qui devraient présider à la gouvernance de notre assemblée délibérante.

Nous considérons donc que ce changement d'horaire n'a aucune légitimité ni justification sérieuse ; la seule certitude est qu'il va à l'encontre du bon déroulement démocratique des débats du Conseil Communautaire.

C'est pourquoi nous avons demandé, dès le 8 février, par lettre et courriel au président de la CASGBS, de repenser cette décision, soit en maintenant l'horaire initial de 20h30, soit en reportant le Conseil Communautaire à une date ultérieure et à un horaire permettant **à la fois le respect du couvre-feu ET le débat démocratique** (par exemple un samedi matin). Cette demande est restée sans réponse du président de l'intercommunalité... constituant un nouvel indice du peu de considération qu'il porte au débat, à la démocratie sur « son » territoire ?

Nous considérons que la situation qu'il crée ainsi est grave. Elle nous préoccupe sérieusement après un quasi refus lors du dernier conseil de mettre en délibération des amendements que nous avons formulés lors de la séance du 10 décembre. Il ne s'agit donc pas d'un fait isolé. Quand la démocratie territoriale est malmenée, nous avons la responsabilité de réagir.

En conséquence, alors que notre groupe a toujours siégé assidûment aux Conseils Communautaires depuis le 6 juillet 2020, **nous avons décidé de boycotter la séance du 11 février 2021 afin d'exprimer notre profonde contestation de ces méthodes anti-démocratiques, désinvoltes autant qu'irrespectueuses de l'opposition.**

Notre groupe n'assurera donc pas sa présence à ce Conseil Communautaire, cependant nous avons néanmoins travaillé et analysé les points à l'ordre du jour, comme d'habitude. Nos questions écrites ont été adressées au président de cette instance et nous les publierons avec le récapitulatif des intentions de votes que nous avons préparées que nous aurions posées en séance.

Isabelle Amaglio-
Térisse

José Tomas

Oumar Camara

François-Charles
Cuisigniez

Frédéric Faravel

Keyne Richard